



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée Claudia Baril, directrice générale associée de la municipalité de Sainte-Marthe :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Marthe a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2026 le règlement numéro 238 sur les nuisances (RMH 450) ;

QUE ledit règlement numéro 238 est maintenant déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture du bureau soit, du lundi au jeudi entre 9 h 00 et 12 h 00 et entre 13 h 00 et 16 h 30.

QUE ledit règlement numéro 238 entrera en vigueur conformément à la loi

DONNÉ à Sainte-Marthe, ce premier jour du mois de mars 2026.

Claudia Baril
Directrice Générale associée